

## GUIDE pour les accompagnatrices et accompagnateurs

### Covid-19: respectez les mesures édictées par le Conseil Fédéral

Vous allez partir en excursion avec des groupes d'enfants cet été. Voici les points les plus importants :

#### La permanence est à votre service :

- ° Dès que vous avez une question ou un problème : **APPELEZ le 079 630 47 16**
- ° De préférence, veuillez appeler la permanence : en semaine : de 7h30 à 10h et de 18h30 à 20h30
- ° Le week-end : de 7h30 à 9h30 le samedi et de 18h30 à 20h30 le dimanche.

#### L'organisation des accompagnateurs :

- ° L'acc \* est le répondant du PVJ (titre de transport, etc.) et devra **DANS TOUS LES CAS téléphoner la veille à la permanence** pour s'informer de changements éventuels (absences, présences supplémentaires (prenez note du n° tél parents), etc.). Les données actualisées sont visibles sur notre site régulièrement mis à jour: veuillez le consulter [www.passeportvacancesne.ch](http://www.passeportvacancesne.ch) /Accueil / Actualité / Accompagnateurs.
- ° **Tous les adultes du groupe sont responsables** des enfants et -à ce titre- sont juges pour prendre les mesures qui s'imposent pour le bon déroulement de la sortie (appel avant le départ, etc.).

#### Quels peuvent être les problèmes et comment réagir :

- ° Si un enfant est trop turbulent (indiscipliné, bagarreur), transmettez le soir même ses coordonnées à la permanence qui le contactera.
- ° Pour les activités avec le sigle "Attention", consultez le site internet. Le message est mis généralement pour 20h la veille de la sortie. Il faut parfois attendre le matin même si la météo est capricieuse. Les accompagnateurs/trices doivent prendre contact avec la permanence la veille de l'activité pour prendre connaissance du maintien ou de l'annulation de cette dernière.
- ° Si vous ou l'organisateur jugez qu'un enfant perturbe l'animation avec son portable, vous pouvez le lui retirer pour la durée de l'activité.

## Mode d'emploi de l'accompagnatrice et de l'accompagnateur

### Covid-19: respectez les mesures édictées par le Conseil Fédéral

- ° Faites l'**appel** des enfants au lieu de rassemblement et comptez les avant et après chaque trajet.

#### **Contactez les parents des enfants absents.**

**ATTENTION** : certains enfants peuvent vous rejoindre en cours de trajet sans prévenir préalablement et d'autres ne s'excusent pas en cas d'absence. Est considéré comme absent l'enfant qui ne se trouve pas sur le lieu de rdv 5mn avant le départ et seuls les enfants munis de leur passeport vacances et ceux "autorisés" (enf. des accompagnatrices ou accompagnateurs) participent à l'activité.

En plus des documents relatifs à l'activité, **prenez** :

- Votre portable afin de prévenir les parents en cas d'absence de l'enfant au départ et si l'heure de retour est modifiée en cours de route (train retardé ou supprimé).
  - Pour les sorties hors canton, la permanence peut vous envoyer le n° de votre wagon par sms.
  - Un peu d'argent liquide.
  - Une mini-trousse de pharmacie.
  - Des petits jeux pour les temps morts (cartes...).
  - Préparez éventuellement des étiquettes autocollantes avec les prénoms des enfants.
- ° A la fin de l'été **retournez** s'il vous plaît :
    - Tous les billets de groupe ou collectifs.
    - Sur la feuille fixée au billet collectif, notez le nombre exact de toutes les personnes ayant utilisé le transport (enf.+ adultes + AG, ½ tarif ou abo OV avec le n° des zones).
    - La feuille « suggestions et critiques » si besoin.
    - Vos éventuelles notes de frais (justificatifs obligatoires) + code IBAN ou bulletin de versement avec vos noms et adresse. Pour info : le PVJ ne rembourse pas les frais de parking.

**Vos déplacements sont organisés et pris en charge par le PVJ à partir du lieu de rdv de l'activité jusqu'au retour. Cependant, en raison des changements imposés par ONDE VERTE, vous devrez acheter certains titres de transport comme cela est mentionné sur la feuille avec la liste des enfants ou sur une notice annexée.**

**Divers** : Le PVJ fonctionne sur la base du bénévolat. En conséquence, nous vous rappelons que, si vous décidez d'offrir une glace ou une boisson aux enfants, ce sera à bien plaisir et à vos frais. Mais : merci pour eux !